Juillet/Août 2010

Mensuel Municipal d'Information

# La Crau

## entre Ville et Village

# été 2010

## un cocktail détonnant pour une ville en mouvement !

Ville de La Crau
La force du terroir

Toulon Provence Méditerranée
Communauté d'Agglomération

# Edito

Le projet immobilier de La Roseraie développé sur le site de l'ancienne école Jules Ferry à La Moutonne a fait l'objet d'un recours gracieux par quatre administrés.
Il s'agit là d'une demande de réexamen du dossier adressé à l'administration qui a pris la décision, c'est-à-dire à la Mairie. Nous voilà donc confrontés au risque d'un coup d'arrêt d'un projet de qualité attendu par un grand nombre de Craurois.
Pour mémoire je rappelle que le programme de construction autorisait en lieu et place de bâtiments vétustes, non classés, et régulièrement vandalisés, 102 logements BBC (Bâtiment Basse Consommation) dont notamment :

- 18 logements sociaux,
- 32 logements en Pass Foncier (dispositif d'aide à l'accession à la propriété de logements neufs par des ménages primo accédants à revenus modestes)
- 34 logements locatifs Scellier permettant aux propriétaires bailleurs une réduction d'impôts,
- 200 places de parking en sous sol, locaux à vélo, une cave par appartement, balcons et terrasses,
- Une vaste esplanade intérieure ouverte au public où sont prévus des jeux d'enfants, des espaces verts,
- Des locaux commerciaux.

Il est à noter, de plus, que ce projet permet à la Mairie de financer, sans débours financier, la création d'une nouvelle Mairie annexe, la modernisation de la Poste et la création de 1000m² de locaux associatifs.
Ce recours fait suite à une contestation organisée et soutenue autour du maintien d'un bâtiment de l'ancienne école qui ne représente aucun intérêt patrimonial et du risque de fermeture de la Poste.
J'ai rappelé lors de réunions publiques que c'est justement suite à des discussions avec les responsables de la Poste que nous avions pris la décision de lui affecter des nouveaux locaux, mieux agencés, afin de maintenir son activité commerciale qui était remise en question.
Le recours pourrait avoir des conséquences, notamment pour les acheteurs pouvant bénéficier du Pass Foncier puisque l'aide, TVA à 5,5%, induisant la baisse du logement de plus de 12% peut être révisée chaque année, et pourrait ne plus être reconduite en 2011.
Le prêt à taux zéro jusqu'à 70 000€ en raison de la qualité du programme en BBC, le prêt Pass Foncier à 1,25% qui s'y rajoutent sont autant d'aides qui permettent de devenir propriétaire pour le prix d'un loyer, voire moins. Pénaliser des jeunes ménages qui pouvaient devenir propriétaires à des prix 25% en dessous des prix du marché est coupable. L'opposition municipale qui soutient cette démarche l'est également.
Je suis déterminé à défendre ce projet jusqu'au bout. J'y mettrai toute mon ardeur car il représente une opportunité unique pour les accédants, un nouveau souffle pour le commerce du cœur de La Moutonne, l'opportunité de locaux adaptés pour les associations craurroises, une possible chance de conserver un bureau de poste.
Un tel projet aurait dû dépasser l'enjeu politique. Tel n'est pas le cas. Je ne peux que le regretter.

**Le Maire**
**Christian SIMON**

# sommaire


Vie locale . . . . . .p. 3
Transports . . . . . .p. 6
Projet « La Roseraie » . . .p. 8
Jeunesse . . . . . .p. 10
Education . . . . . .p. 11
Sport . . . . . .p. 12
Retour sur Juin . . . . .p. 15
Vie sociale . . . . . .p. 16
Urbanisme . . . . . .p. 18
Sécurité incendies . . .p. 20
Eau potable . . . . . .p. 22
Espace d'expression . . .p. 24
Travaux . . . . . .p. 25
La Crau autrefois . . . .p. 27
Jumelage . . . . . .p. 28

***Depuis sa création en 2009, vous avez été nombreux à nous faire part de votre satisfaction de voir le marché du dimanche s'installer en centre-ville. Redynamiser l'activité locale constitue le premier pan du volet attractivité de notre politique. Le second vise le développement de l'animation à destination des familles crauroises se traduisant par exemple par la nouveauté de cette saison estivale 2010 : les marchés artisanaux nocturnes.***

***Gérard LAUGIER***
*Adjoint au Maire, délégué aux zones d'activités, Foires et marchés, Evénementiel, Affaires du quartier de La Moutonne*

## **Soirées artisanales et animations** sur les marchés au programme cet été !

L'année dernière, Georges, le crieur public, avait animé d'une façon toute particulière le marché du dimanche, pour le plus grand plaisir des passants qui se prêtaient au jeu des messages à haute voix.
Cet été, après le 1er anniversaire du marché du dimanche qui a eu lieu le 20 juin, les animations continuent.
**Le dimanche 18 juillet,** Benoît le magicien et son complice proposeront magie, ballons et déambulations en échasses.
Puis, **le dimanche 15 août,** les Isautopes raviront le public avec leurs jongleries, magie et clowneries en tout genre.
D'autre part, deux marchés artisanaux nocturnes viendront compléter le programme de l'été.
Pour l'occasion la Ville de La Crau s'associe à l'association Plein Ph'Arts et vous propose deux soirées avec de vrais artisans, une trentaine, qui exposeront et vendront leurs œuvres : bijoux, poterie, cuir, peinture… Un régal pour les yeux et de sobjets originaux à ne pas manquer !
**Rendez-vous donc les vendredis 23 juillet et 20 août, de 17h à 23h, place Victor Hugo et avenue Jean Toucas.**

## **Marjorie embarque** pour la Tall Ships Race 2010

Dans le cadre de son ouverture maritime, la Communauté d'Agglomération TOULON PROVENCE MEDITERRANEE a organisé l'embarquement d'un jeune de chaque commune afin de lui faire découvrir la voile traditionnelle à l'occasion d'une étape de la TALL SHIPS RACE 2010.

Marjorie DISDIER, jeune Crauroise de 18 ans embarquera le 13 juillet prochain à ANTWERP (Hollande), sur le SORLANDET, "trois mâts" Norvégien de 57 m, à destination de AALBORG (Danemark) le 21 Juillet.

**Départ le 11 Juillet et retour le 24 Juillet.**

Marche du bateau, mouillage, passerelle, radio, lecture de carte,… Ce sera le quotidien de Marjorie, durant ces quelques jours de navigation et nous lui souhaitons BON VENT !

## **Office de Tourisme :** reprise des apéritifs « découverte »

Comme les années précédentes, l'Office de Tourisme de La Crau propose aux touristes de venir découvrir notre ville et les produits du terroir, de manière originale et conviviale, à l'occasion d'un apéritif découverte hebdomadaire.

**Rendez-vous est donné aux personnes intéressées tous les jeudis de 18h30 à 20h30, du 15 juillet au 19 août 2010.**

Des producteurs locaux de fruits et légumes, d'œufs bio, d'huiles d'olive, de vins et d'autres produits du terroir seront présents et proposeront des dégustations.

# Développement économique

## IRRI Jardin

Ce commerce fait partie d'une chaine nationale qui compte 57 points de ventes. Samuel BLANC, après 7 ans d'ancienneté dans cette société, a ouvert une franchise à la Moutonne, 92 impasse LAVOISIER, Z.A. de l'Estagnol.
On vous y propose des produits et accessoires pour piscine, la vente et la pose de liners, couvertures, alarmes, clôtures normalisées. Dans le domaine de l'arrosage de jardin, vous y trouverez le matériel pour arrosage enterré, manuel ou automatique, goute à goute, arrosage de surface (pommes, tuyaux, raccords rapides…).
Outre la vente de matériel pour bassins destinés aux poissons, et de plancha Forgeadour, vous pouvez y acquérir des spa et saunas, pour lesquels la livraison et la pose sont effectués.

Ouvert le lundi de 14h à 19h,
et du mardi au samedi de 9h à 12h
et de 14h à 19h
92 impasse LAVOISIER, ZAC de l'Estagnol
04 94 58 63 82

## Clim Sud

**Guillaume DOUALLE** est artisan spécialisé en climatisation, chauffage et pompes à chaleur air/eau. Fort d'une expérience de 13 ans dans ce domaine, il a créé sa propre entreprise depuis un mois. Il assure l'installation, l'entretien et le service après-vente des équipements et établit des devis gratuitement.

180, Chemin des Grenaches
06 19 16 68 89
gdoualle@free.fr

## Tendance Glam

Au n° 39 de l'avenue Général de Gaulle, en face l'Espace Jean Natte, Lili, (formation Tanya Cosmétique), réalise des poses d'ongles pour mains et pieds, faux ongles au gel, des décorations, et French.

Ouvert du lundi au vendredi,
de 9h30 à 18H
39, avenue Général de Gaulle
06 27 22 18 04

## La Boulangerie

M. et Madame GIULLO ont ouvert un dépôt de pain, viennoiseries et pâtisseries, dont les produits proviennent de la boulangerie pâtisserie GASTALDI.
Dans ce commerce, qui fait également salon de thé, on vous propose des cafés, petits déjeuners, glaces, gaufres, sandwichs, plats chauds, à emporter ou consommer sur place.

Ouvert tous les jours de 6h30 à 13h et de 16h à 19h30 du 15 juin au 15 septembre et pendant les vacances scolaires.
Mêmes horaires, avec une fermeture le lundi en dehors de ces périodes.
40, rue Louis Artufel - La Moutonne
04 94 12 17 67

# **Une nouvelle conciliatrice** de justice à La Crau

Après une carrière de fonctionnaire international, puis formée aux pratiques de la médiation durant une année, au C.N.A.M., à Paris, Christiane ROUSSEAU a été nommée, par ordonnance de la Cour d'Appel d'Aix en Provence, en qualité de conciliateur de justice pour le canton de La Crau.
Succédant à Monsieur TOMI, Madame ROUSSEAU sera présente dans notre commune les premiers vendredis du mois, de 8h30 à 12h, pour favoriser le règlement à l'amiable des litiges ayant trait aux problèmes de voisinages, copropriétés, consommation... C'est-à-dire tout ce qui ne concerne pas les problèmes avec l'administration, ou liés au droit du travail.

Si vous êtes en désaccord avec une personne, et qu'un procès vous paraît disproportionné, vous pouvez avoir recours au conciliateur de justice. Le conciliateur de justice ne donne pas de conseils ou d'informations juridiques, mais intervient, si possible, en présence de l'autre partie au conflit. Son rôle est de vous écouter, avec toutes les garanties de confidentialité, d'impartialité, dans le but de rechercher une solution de compromis respectant les intérêts de chacun.

**Si vous souhaitez rencontrer Madame ROUSSEAU, vous devez préalablement prendre rendez-vous auprès du Secrétariat du Maire (Tél : 04.94.01.56.80).**

# **Personnel communal :** médailles du travail

*Plusieurs agents communaux ont reçu la Médaille du Travail, en récompense de leur ancienneté dans le service public.*

**- Médaille d'or** (pour 35 ans de service) : Philippe COCHET (Directeur du Service Jeunesse, Sport et Education), Noël KOGLER ci-dessus (Service Cadastre), Jacky POMMERON (Directeur du Patrimoine)

**- Médaille d'argent** (pour 20 ans de service) : Jean-Yves GAUTHIER (Centre Technique Municipal), Patrick ROSSIGNOL (Service Evénementiel)

**- Médaille vermeil** (pour 30 ans de service) : Alain COLLAS (Directeur Général des Services), Hervé DE MARQUEISSAC (Directeur du Cabinet du Maire), Daniel GUERIN (Directeur de la Police Municipale), Fabienne LANNERS (Service des Ecoles), André MELE (Services Techniques)

- Christian SIMON a remis la **Médaille de la Famille Française** à Cécile COUSIN qui travaille au Service des Ecoles (ci-dessus à droite, en compagnie de Fabienne LANNERS, médaillée Vermeil à gauche).

***Jean-Pierre SIEGWALD***
*Adjoint à l'Administration Générale,*
*aux Transports scolaires, extra-scolaires et collectifs*

# La nouvelle ligne 49

réseaumistral

## **Prolongement estival** jusqu'à Carqueiranne

Pour les vacances d'été, du lundi 5 juillet au dimanche 29 août 2010, la Commune de La Crau sera reliée directement à la Commune de Carqueiranne avec la ligne 49. Les trajets seront assurés par minibus essentiellement. La ligne 49 s'adresse bien évidemment à tous les Craurois, avec la tarification habituelle du Réseau Mistral.

### Desserte et itinéraire

La ligne 49 au départ de Maraval assure son itinéraire jusqu'à La Bouisse, à La Moutonne, desservant sur son passage les arrêts habituels. L'arrêt « Hôtel de Ville » sera effectué systématiquement.
Elle se dirige ensuite vers Le Pradet, dessert l'arrêt « Diligence » et poursuit son chemin en direction de Carqueiranne avec un itinéraire DIRECT jusqu'à l'arrêt « Pins Penchés », au plus proche de la Base Nautique.

### Horaires

La ligne 49 fonctionne du lundi au samedi.

Les départs sont assurés :

- ✔ Depuis Maraval ⇛ 5 départs de 9h20 à 14h35, dont 3 départs prolongés à Carqueiranne
- ✔ Depuis Moutonne-Mairie vers Maraval ⇛ 7 départs de 8h55 à 16h35, dont 4 effectués depuis Carqueiranne.

### Maraval vers Moutonne-Mairie / Pins Penchés

Horaires valables du lundi au samedi (inclus)

| **Maraval** *(chemin du buis)* | **09h20** | **10h35** | **11h30** | **13h20** | **14h35** |
|---|---|---|---|---|---|
| Les Martins | 09h25 | 10h40 | 11h35 | 13h25 | 14h40 |
| Maurric | 09h27 | 10h42 | 11h37 | 13h27 | 14h42 |
| Les Faurrys | 09h28 | 10h43 | 11h38 | 13h28 | 14h43 |
| **Hôtel de Ville** | **09h30** | **10h45** | **11h40** | **13h30** | **14h45** |
| Limans | 09h32 | 10h47 | 11h42 | 13h32 | 14h47 |
| Goys Fourniers | 09h34 | 10h49 | 11h44 | 13h34 | 14h49 |
| Gavary | 09h35 | 10h50 | 11h45 | 13h35 | 14h50 |
| Jules Ferry | 09h37 | 10h52 | 11h47 | 13h37 | 14h52 |
| Stade Estagnol | 09h38 | 10h53 | 11h48 | 13h38 | 14h53 |
| Haute Durande | 09h39 | 10h54 | 11h49 | 13h39 | 14h54 |
| Dumont D'Urville | 09h39 | 10h54 | 11h49 | 13h39 | 14h54 |
| La Bouisse | 09h40 | 10h55 | 11h50 | 13h40 | 14h55 |
| Dumont D'Urville | - | 10h57 | - | - | 14h57 |
| **Moutonne-Mairie** | - | **11h00** | - | - | **15h00** |
| Diligence | 09h45 | - | 11h55 | 13h45 | - |
| **Pins Penchés** *(Port Carqueiranne)* | **09h55** | - | **12h10** | **14h00** | - |

### Pins Penchés / Moutonne-Mairie vers Maraval

Horaires valables du lundi au samedi (inclus)

| **Pins Penchés** *(Port Carqueiranne)* | - | **09h55** | - | **12h10** | **14h00** | - | **16h20** |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Diligence | - | 10h10 | - | 12h20 | 14h10 | - | 16h30 |
| La Bouisse | - | 10h11 | - | 12h21 | 14h11 | - | 16h31 |
| Dumont D'Urville | - | 10h14 | - | 12h24 | 14h24 | - | 16h34 |
| **Moutonne-Mairie** | **08h55** | **10h15** | **11h00** | **12h25** | **14h15** | **15h00** | **16h35** |
| La Moutonne | 08h56 | 10h16 | 11h01 | 12h26 | 14h16 | 15h01 | 16h36 |
| Haute Durande | 08h57 | 10h17 | 11h02 | 12h27 | 14h17 | 15h02 | 16h37 |
| Stade Estagnol | 08h59 | 10h19 | 11h04 | 12h29 | 14h19 | 15h04 | 16h39 |
| Jules Ferry | 08h59 | 10h19 | 11h04 | 12h29 | 14h19 | 15h04 | 16h39 |
| Gavary | 09h02 | 10h22 | 11h07 | 12h32 | 14h22 | 15h07 | 16h42 |
| Goys Fourniers | 09h03 | 10h23 | 11h08 | 12h33 | 14h23 | 15h08 | 16h43 |
| Limans | 09h05 | 10h24 | 11h10 | 12h34 | 14h24 | 15h10 | 16h45 |
| **Hôtel de Ville** | **09h10** | **10h25** | **11h15** | **12h35** | **14h25** | **15h15** | **16h50** |
| Les Faurrys | 09h11 | 10h26 | 11h16 | 12h36 | 14h26 | 15h16 | 16h51 |
| Maurric | 09h12 | 10h27 | 11h17 | 12h37 | 14h27 | 15h17 | 16h52 |
| Les Martins | 09h14 | 10h29 | 11h19 | 12h39 | 14h29 | 15h19 | 16h54 |
| **Maraval** *(chemin du buis)* | **09h20** | **10h35** | **11h30** | **12h45** | **14h35** | **15h25** | **17h00** |

***En novembre 2009, nous inaugurions la ligne 49, attendue de longue date, reliant le quartier Maraval à celui de La Moutonne via l'Hôtel de Ville, et permettant de désenclaver nos quartiers périphériques et rejoindre les arrêts de bus de la ligne principale 29. En matière de transport, notre équipe tenait ainsi l'engagement figurant dans son programme électoral. Cette création de ligne rendue possible par notre entrée au sein de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée laissait présager d'autres développements comme l'aménagement progressif des arrêts de bus aux normes d'accessibilité et des services supplémentaires comme l'extension de la ligne 49 jusqu'à Carqueiranne pendant la période estivale. Effective du 5 juillet au 29 août, cette ligne améliorée offrira la possibilité notamment à nos jeunes de se rendre à destination des plages dans le cadre de leur abonnement scolaire ou à nos centres de loisirs d'accéder à la base nautique.***

## **Transports** scolaires

Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives aux transports scolaires pour l'année 2010/2011 sur le site : **www.reseaumistral.com.** Les bénéficiaires des titres de transport pour la présente année scolaire recevront une information directement par courrier adressé par le Réseau Mistral.

Concernant les nouvelles demandes d'accès aux transports scolaires, les personnes peuvent venir retirer un dossier en Mairie, au Service des Transports Solaires (Tél : 04.94.01.56.80).

**Christian SIMON**
*Maire de La Crau*
*Vice-Président de TPM*

La Roseraie
un programme écolife

***Tenir les engagements pris devant les Craurois lors de la dernière campagne des élections municipales est pour moi une préoccupation de tous les instants. Le complexe immobilier « La Roseraie » à La Moutonne détaillé dans ce volet est inscrit dans le programme de mandat proposé par l'équipe qui m'entoure. Plusieurs paramètres nous ont poussé à imaginer ce projet, notamment la conservation d'un bureau de Poste menacé de fermeture dans le cas d'un maintien des locaux existants devenus inadaptés, la volonté d'offrir aux Moutonnais une nouvelle Mairie annexe moderne et plus spacieuse, le souhait de redynamiser la vie économique du centre-ville en offrant de nouveaux services et commerces de proximité aux Moutonnais. Proposer de nouveaux locaux associatifs afin de pallier les incessantes et insupportables infractions subies par l'actuelle et désormais vétuste maison des associations, constitue un élément de décision supplémentaire, tout comme la création d'un jardin public avec jeux d'enfants pour nos familles. Et enfin, dans une région attractive et victime d'une spéculation foncière importante, le cœur de ce projet reste de permettre à nos actifs de se loger sous forme locative ou en accession à la propriété rendue possible par un contexte favorisant une superposition de dispositifs de soutien financier inégalée. Aussi, je trouve dommageable, sans en juger les motivations, que quatre personnes soient sur le point d'engager une procédure visant à attaquer le permis de construire lié à ce projet, faisant suite à une pétition mensongère. D'autant que les délais inhérents aux différentes procédures pouvant intervenir peuvent nous amener à un calendrier où les avantages de ces dispositifs pourraient disparaître, pénalisant ainsi de nombreux craurois pour qui cette opportunité est susceptible de ne jamais se représenter. Je suis également déçu d'avoir observé, pour des motifs politiques relevant d'ambitions personnelles qui n'intéressent pas les craurois, que des élus de l'opposition municipale et certains de leurs sympathisants aient soutenu ouvertement la contestation en apparaissant dans un reportage d'un journal télévisé local. Néanmoins, soyez-en convaincu, ma volonté et celle de l'ensemble de mon équipe de voir aboutir ce projet d'intérêt général est indéfectible, mieux elle s'en trouve renforcée.***

## **Le projet immobilier « La Roseraie »** présenté en réunion publique

Plus de 400 personnes étaient présentes le 26 mai dernier en Mairie, pour assister à la présentation publique du projet « La Roseraie ». Rappelons que ce programme immobilier ambitieux est prévu à La Moutonne, avenue Edouard Aiguier, sur le site de l'ancienne école.

### Un ensemble prévoyant logements, services publics et commerces de proximité

L'objectif premier du projet est de redynamiser le centre-ville de La Moutonne tout en offrant aux jeunes actifs craurois la possibilité de trouver un logement, soit en location, soit en primo accession à la propriété.

- **Une offre de logements variée respectant les normes environnementales**

Sont ainsi prévus 102 logements BBC (Bâtiment Basse Consommation), avec des appartements allant du T1 au T5 de même que des maisons sur les toits.
Concernant les appartements, 32 sont éligibles au pass foncier, mécanisme financier permettant l'accession à la propriété (voir ci-contre). De par des coûts de construction maîtrisés et la mise en œuvre du dispositif du pass foncier, les prix de vente se révèlent très attractifs : de 100 865 € pour un appartement 1 pièce avec terrasse, parking et cave à 247 390 € pour un appartement 4 pièces avec également terrasse, parking et cave.
Pour les logements résidentiels, le prix au m² se situera entre 3150 € pour un appartement T5 et 3250 € pour un appartement T3 ou T4. Les maisons sur toit devraient quant à elle avoir un coût estimé de 3500 €/ m².
En termes de construction et d'équipements, le programme « la Roseraie » proposera des logements particulièrement économes en énergie grâce à des installations telles que chauffe-eaux solaires ou chaudières collectives à plaquettes en bois.

- **Redynamiser et créer du lien social**

Le projet immobilier sera articulé autour d'une vaste esplanade intérieure ouverte au public. Cette esplanade accueillera notamment des jeux pour enfants et des espaces verts.
Par ailleurs, des locaux spécialement aménagés permettront d'accueillir des services publics de proximité : la Mairie Annexe de La Moutonne ainsi que l'agence de La Poste. De plus, une Maison des Associations sera entièrement aménagée pour accueillir dans les meilleures conditions ces acteurs importants de la vie locale que sont les représentants du monde associatif. Ces derniers pourront également bénéficier d'une nouvelle salle polyvalente…
Enfin, ce sont quelques 500 m² de locaux qui seront affectés à l'installation de commerces et, en particulier, à un pôle médical.

**RETROUVEZ L'ANIMATION VIRTUELLE DU PROJET SUR : www.villedelacrau.fr**

## Le Pass foncier : comment ça marche ?

Le Pass foncier est un dispositif d'accession populaire à la propriété mis en place par l'Etat et les partenaires sociaux du 1% logement pour acheter un logement neuf.
Il permet de bénéficier de différentes aides publiques.

**Il existe deux types de Pass foncier :**

➜ le Pass foncier individuel et faisant appel à bail à construction : il concerne principalement les maisons individuelles et consiste en une dissociation de l'acquisition du foncier et celle du bâti ;

➜ le Pass foncier collectif ou Prêt Pass Foncier, qui concerne le projet de « La Roseraie », prenant la forme d'un prêt à remboursement différé.

**Trois conditions à respecter pour en être bénéficiaire :**

➜ être primo-accédant de sa résidence principale (ne pas être propriétaire d'une résidence principale depuis au moins 2 ans),

➜ être bénéficiaire d'une subvention attribuée par une ou plusieurs collectivités territoriales (TPM participera à l'effort financier en versant une subvention de l'ordre de 3000 à 5000 € selon le montant de l'investissement),

➜ disposer de ressources inférieures aux plafonds PSLA (Prêt Social Location-Accession – voir ci-contre).

**Avantages :**

➜ un taux réduit de TVA à 5,5% applicable sur la vente des logements bénéficiaires,

➜ une garantie de rachat et de relogement émanant d'un collecteur du 1% logement (le CILVAR pour le projet « La Roseraie ») qui sécurise par ailleurs le bon déroulement du projet d'accession,

➜ un lissage des mensualités sur l'ensemble de la durée des remboursements.

| Nb de pers. | Zone A |
|---|---|
| 1 | 31 250 |
| 2 | 43 750 |
| 3 | 50 000 |
| 4 | 56 875 |
| 5 et + | 64 875 |

Plafonds de ressources PSLA (en euros)

# LES INFOS DU JIS

## Le JIS sur Facebook

**Toutes les infos du JIS, les séjours, les activités des vacances… sont sur Facebook (JIS Facebook). Les jeunes peuvent ainsi s'informer, soumettre des idées, consulter des photos…**

## Séjours d'été avec le JIS

**Un séjour à Porquerolles, les 28 et 29 juillet :** découverte de l'île avec les casques verts, 1 nuit dans un fort, séjour gratuit.

**2 Séjours à Port Cros, du 1er au 3 août (20 places) et du 12 au 19 août (8 places) :** Nuits au fort de l'Eminence.
Activités : sentier sous marin, ateliers sur l'environnement, découverte de l'île… séjour gratuit.

**Un séjour dans le Lubéron du 17 au 20 août :**
séjour en camping : équitation, VTT dans le Colorado provençal, visites…

## Activités d'été avec le JIS

Des activités, sorties, mini stages, soirées, sont proposés tout au long de l'été pour les jeunes de 9-10 ans et pour les Ados.

Les programmes sont disponibles sur le site de l'association : www.jis-lacrau.com ou à l'accueil du JIS.

**Les temps forts à ne pas rater !!!**

**9 - 10 ans :**
✔ Stages d'activités nautiques les 12, 13 juillet, 2, 3 août et 26, 27 août
✔ Sorties plage, Aqualand, pêche à la truite, mini-golf, Ok-Coral, parcours aventure, grands jeux, sentier sous marin, spéléo, équitation,…

**Ados :**
✔ Stages d'activités nautiques les 15, 16 juillet, 4, 5, 6 août et 23, 24, 25 août.
✔ Semaine Urban Pictures du 5 au 9 juillet - Activité gratuite : visite, prise de vue, atelier photos, création de site Internet avec des pros, sur le patrimoine de notre commune.
✔ Crau Lanta 2, les 19 et 20 juillet : 2 jours et 1 nuit dans des conditions extrêmes !!! Cap ou pas Cap !!!
✔ Sauve qui veut, Sauve qui peut !!! Les gestes qui sauvent. Les 28, 29 juillet, passe le PSC1 gratuitement
✔ Semaine du Développement Durable, du 23 au 27 août
Activité gratuite : réalisation d'un documentaire autour d'activités et de visites liées au thème de l'environnement et de l'écologie.
✔ Sorties plage, Coudou Parc, parachute ascensionnel, Aqualand, wake-board, karting, Ok Coral, paint ball, soirée BBQ,…

## ACCUEIL DE LOISIRS PROPOSE PAR LE JIS A PARTIR DE LA RENTREE 2010

### PERISCOLAIRE
De la maternelle au CM2

**Fonctionnement :**
Tous les jours d'école.
De 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 (16h à 18h aux Arquets).
Le goûter est fourni par le JIS.

**Facturation :**
Décompte à la 1/2 heure.
Tarif en fonction des revenus de la famille.

**Paiement :**
Facture mensuelle
Possibilité de prélèvement automatique.

### MERCREDI
De la maternelle au CM2

**Fonctionnement :**
A la journée de 9h à 17h
A la ½ journée (matin + repas ou après midi sans repas)
Accueil possible dès 7h30 et jusqu'à 18h30 (gratuit).
**Navette gratuite possible pour les enfants de La Moutonne**

**Facturation :**
A la confirmation.
Tarif en fonction des revenus de la famille.

**Paiement :**
Règlement à effectuer à l'avance.

### VACANCES
Selon l'âge

**Fonctionnement :** :
**De la maternelle au CE2**
A la journée de 9h à 17h à l'école Marcel Pagnol
**CM1 CM2**
Activités selon programme détaillé.
**Collège Lycée**
Horaires de fonctionnement variable selon le programme d'activités.

**Navette gratuite possible pour les enfants de La Moutonne**

**Facturation :**
A la confirmation
Tarif en fonction des revenus de la famille.

**Paiement :**
Règlement à effectuer à l'avance.

**!!!!!!!!ATTENTION !!!!!!!** Pour la réservation de la 1ère période (du 08/09 au 20/10/10) retour impératif avant le 10 juillet.

**LES DOSSIERS D'INSCRIPTION SONT A RETIRER AU JIS**

## Les infos du PIJ

### BAFA (session approfondissement)

Le point d'information Jeunesse en partenariat avec les Francas du Var, propose la troisième partie du BAFA, qui validera votre diplôme d'animateur. Cette session aura lieu du lundi 23 au samedi 28 août 2010. Les inscriptions se font auprès du Point d'Information Jeunesse.

**- Association Jeunesse Inter Services -**
" Espace Pluriel " - Bd de la République - 83260 La Crau - Tél. : 04-94-57-81-94 - Fax : 04-94-01-36-98
Email : association@jis-lacrau.com Site : http://www.jis-lacrau.com
**Accueil :** Mardi - Mercredi - Jeudi : 8h30 à 12h - 14h à 18h30 - Vendredi : 14h à 18h30 - Samedi : 8h30 à 12h
**PIJ / Point Cyb :** Mardi : 9h à 12h - Mercredi : 16h30 à 18h (Point Cyb) - Jeudi : 9h à 12h - 14h à 18h30 - Vendredi : 14h à 18h30 - Samedi : 8h30

***Quel festival ! Nos écoles ont débordé d'originalité, d'enthousiasme, et de bonne humeur lors de leur kermesse de fin d'année. Enseignants et enfants méritent bien ce petit retour en images.***

***Alain ROQUEBRUN***
*Conseiller Municipal délégué à l'Enseignement, aux Affaires scolaires, et à la Restauration scolaire*

## **Les écoles à l'heure des spectacles** et kermesses de fin d'année

L'école Jean Giono

▲ L'école Jean Aicard

► L'école Marcel Pagnol

## **Le Petit Gibus spécial « environnement »** distribué aux élèves de CM1

Tous les élèves de CM1 des écoles crauroises se sont vus remettre l'édition du magazine citoyen « Le Petit Gibus » consacrée à l'environnement et à la biodiversité. A travers des articles à la fois ludiques et pédagogiques, ils pourront mieux cerner les enjeux liés à la préservation de notre environnement que ce soit à l'échelle planétaire ou à l'échelle de leur commune.

***Anne-Marie MÉTAL***
*Adjointe aux Sports*
*et à la Vie Associative*

***Peu de mots mais de belles photos pour illustrer et revenir sur le succès de l'édition 2010 du Festival du cerf-volant La Crau sous le Vent, qui a pris de la hauteur cette année avec le soutien de Toulon Provence Méditerranée. Avec plus de 7 000 visiteurs tout public confondu, nos pronostics de fréquentation ont été déjoués !***

## **Le Festival « La Crau sous le Vent »** a pris un bel envol…

Des remerciements sont à adresser aux différents partenaires qui ont permis l'organisation de cette manifestation : l'Office de Tourisme, TPM, le Consulat Général du Japon, le Conseil Général, le Conseil Régional, Casal Sport, Carrefour Market, le Crédit Agricole, l'entreprise SCAPPINI, Sodexo, la Mutuelle Nationale Territoriale, Marim Imprimerie.

# **Danse :** les très bons résultats des écoles crauroises

## ✔ Studio Attitude

Les élèves du Studio dirigé par Jean-Marc CONTRERAS se sont une nouvelle fois illustrés lors de différents concours, en danse contemporaine et modern'jazz.

**Justine RICO**
Médaille d'or régionale et surtout nationale du concours de la confédération nationale de danse (CND)
Médaille d'or et prix d'interprétation au concours interdanse
Médaille d'argent au concours international de Monaco

**Benjamin PIOCHAUD**
Médaille d'argent au concours de la CND
Médaille de bronze au concours international de Monaco

Ces deux élèves ont également concouru en duo et ont obtenu une médaille d'argent au concours de la CND et au concours interdanse, ainsi qu'une médaille de bronze au concours international de Monaco, avec une note de 16 sur 20, à l'unanimité du jury.

**Marie-Flore VALLE**
Médaille d'argent au concours de la CND
Finaliste du concours international de Monaco

**Lauriane ROSSI**
Médaille d'argent au concours interdanse
Finaliste du concours international de Monaco

Enfin, le groupe enfants des 7-10 ans, composé de 21 danseurs, a été finaliste du concours interdanse, en modern'jazz.

## ✔ Studio Ellena

Les jeunes élèves d'Isabelle Ellena ont particulièrement brillé lors du concours de la confédération nationale de danse.

• **Ont été récompensées au concours régional, en classique :**
Mélodie CAHAIGNE (1er Prix), Fiona PONS (1er Prix), Charlène PONS (1er Prix), Camille MORIN (2nd Prix), Méline TORO (2nd Prix), Aleysson ISAIA (3ème Prix), Johanna ORTIZ (3ème Prix) et Manon BEAUCHENE (3ème Prix) en modern'jazz.

• **Lors de la finale nationale du concours :**
Mélodie CAHAIGNE a obtenu le 1er Prix National et donc la Médaille d'Or, en classique (préparatoire 1)
Charlène et Fiona PONS ont obtenu le 2nd Prix National et donc la Médaille d'Argent, en classique (préparatoire 2)

# **Hommage à** Jean-Yves CLAQUIN…

Jean-Yves CLAQUIN est décédé le 25 mai 2010, à l'âge de 62 ans.
Très impliqué dans le monde associatif, il a tout particulièrement œuvré au sein de l'AVSA (Association Varoise du Sport Adapté). Il a notamment fondé à La Crau la section tennis de table du sport adapté et avait grand plaisir d'entraîner des joueurs, certes différents, mais volontaires et tous prêts à progresser. Il était très fier de leur parcours sportif, mais n'a malheureusement pas pu les accompagner lors de leur dernière grande compétition, au Championnat de France de Clermont-Ferrand.
Il a par ailleurs toujours tenu à participer activement aux différentes actions et manifestations organisées à La Crau, que ce soit dans le domaine sportif (tournois, compétions…), caritatif (Téléthon), ou festif (Forum des Associations, …).
Son courage face à la maladie a été exemplaire, une maladie cruelle qui l'a emporté en trois semaines, sans avertissement.
Son épouse Yvette et ses enfants, Béatrice et Laurent, à qui nous adressons bien évidemment nos plus sincères condoléances, tiennent à remercier toutes les personnes qui leur ont témoigné leur amitié lors du départ de Jean-Yves.

# **Succès** du gala de kick-boxing

Plus de 500 personnes étaient présentes au Gymnase du Fenouillet, pour assister le 28 mai dernier au traditionnel Gala de kick-boxing organisé par l'USC Sport Contact. Au programme : exhibition des jeunes licenciés du club et combats de démonstration, mais aussi combats amateurs, semi-professionnels et professionnels dans le cadre du Trophée Rémi TELLANI. A noter, la belle performance du Craurois Khalid AZZOUZI qui combattait pour la première fois depuis son titre de Champion de France, chez les professionnels en catégorie Elite moins de 91kg. Il a en effet fait honneur à sa ceinture en remportant son combat face au Lyonnais Mohand BOUZIDI, sur abandon à la troisième reprise.

Le Maire entouré de l'équipe de l'USC Sport Contact

## **Loïc MARTINS et Laurent CHAINE,** deux judokas craurois au sommet

*Ces deux jeunes judokas portent haut les couleurs de la ville et de l'USC Judo.*

**Loïc MARTINS** a brillamment terminé sur la 3ème marche du podium en inter région. Son palmarès de la saison est par ailleurs très éloquent : 1er au Grand Prix d'Apt, 2ème au Grand Prix d'Aix, 3ème au Championnat du Var et au Championnat de Ligue, 1er au Tournoi de Lyon. Le club fonde à juste titre de gros espoirs sur ce jeune judoka pour la saison prochaine.

**Laurent CHAINE** a remporté le titre de Champion de France Militaire à Fontainebleau, dans la catégorie - 73 kg et a participé, de ce fait, au Championnat d'Europe Militaire en Slovénie, fin juin (résultats non connus à la date d'impression de ce mensuel). Il représentera par ailleurs la ville de La Crau au Championnat de France, les 16 et 17 octobre 2010. Félicitations à ce talentueux compétiteur qui sait également se rendre disponible pour apporter son savoir aux judokas du club.

## Les infos « **Rando** »

### Les randonneurs du CCSC récompensés au Critérium Hyérois

Les randonneurs du Cercle Culturel Social Craurois ont participé au Critérium Hyérois. Ils ont dû à cette occasion effectuer une randonnée de 14 km dans le très beau cadre du CRAPA des Borrels.

Leur participation a été récompensée comme il se doit…

Rappelons que vous pouvez contacter le bureau du CCSC, tous les jeudis de 10h30 à 11h30, au siège de l'association situé dans l'ancienne mairie (1, avenue Lieutenant Jean Toucas).

### Les « Randos découverte » des Sauto Valat pour juillet et août

Le samedi 24 juillet 2010, l'association de randonneurs « Leï Sauto Valat » vous propose sa « rando découverte » mensuelle sur le thème « Le pèlerinage : Montbel - La Navarre ». La randonnée se déroule sur la journée. Il est donc nécessaire de prévoir un panier repas.
Le mois suivant, la rando est programmée le samedi 21 août sur le thème « La bataille de Pourrières, Sigalous » : seront notamment évoqués les emplacements des camps romains qui ont été répertoriés dans la Vallée de Sauvebonne… (distance 9km, dénivelé 400m, durée 4h).

**Renseignements et inscriptions : Office de Tourisme**
**04.94.66.14.48**
**Permanences de l'association :**
tous les mardis soirs, de 17h à 18h30 au Gymnase du Fenouillet.

# Les manifestations du mois de juin

La Soirée « Skate and Rollers » du JIS

L'exposition des ateliers de Nicole GALLAND du CCSC

Les expositions du Cercle Culturel Social Craurois

La section philatélie

La section sculpture

La section tricot

Les chevalets Moutonnais

L'atelier Couleur

*Aujourd'hui, les politiques de soutien aux Personnes à Mobilité Réduite se développent mais certains dispositifs restent encore méconnus des publics concernés. Ce mois-ci, zoom sur le chèque transport.*

***Patricia GALIAN***
*Adjointe au Maire déléguée au Social, à l'Emploi et au Logement social*

***Marie-Claude GARCIA***
*Adjointe au Maire déléguée au 3ème âge, à la Santé et aux Personnes à mobilité réduite*

# Le chèque transport

Sous la forme d'un chéquier gratuit, le chèque transport s'adresse aux personnes handicapées varoises. Il représente une aide financière pour faciliter l'accès au transport des personnes en fauteuil roulant.

**La valeur du chèque transport**
Chaque chèque transport a une valeur de 3 € et chaque carnet est constitué de 25 chèques. Au cours d'une année civile, chaque bénéficiaire peut recevoir deux chéquiers de 75 € chacun.

**Comment utiliser le chèque transport ?**
Il peut être utilisé auprès des transporteurs conventionnés.
Vous pouvez en obtenir la liste auprès du Conseil Général du Var - Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées - Service Aide Sociale Adulte - 412, Rue Jean AICARD - 83015 DRAGUIGNAN (Tél. : 04.98.10.56.00).

**Comment obtenir le chèque transport ?**
Vous devez :
✔ adresser une demande au Conseil Général du Var (voir coordonnées ci-dessus),
✔ joindre un certificat médical attestant de la perte définitive de votre autonomie locomotrice nécessitant l'utilisation d'un fauteuil roulant lors de vos déplacements à l'extérieur de votre domicile,
✔ joindre un document justifiant de votre handicap (photocopie recto verso de la carte d'invalidité, photocopie de la notification de pension d'invalidité ou photocopie de la notification de rente d'accident de travail).

# Les infos du CLAS

Sous l'impulsion de son Président, Jean-Claude ANDRIEU, et de son équipe dynamique, le Club Loisirs Amitiés des Sages (CLAS) propose à ses adhérents un large éventail d'activités : distractions, boules, cartes, lotos, voyages, promenades, danses et sorties, etc.

**➜ Visite d'une maison de retraite**
Le CLAS accorde une grande importance au développement d'actions dans le domaine social. Ainsi, un groupe d'adhérents s'est rendu dans une maison de retraite des Arcs, dans laquelle réside la première super mamie du CLAS, élue en 2004, Jeanne BATTAGLIA. Ils ont passé en sa compagnie, et avec celle des autres pensionnaires, un moment très chaleureux.

**➜ Repas « aïoli »**

Plus de 80 personnes, amies du CLAS, se sont retrouvées sur la Place Félix Reynaud, le 22 mai dernier, pour un repas champêtre. Le traditionnel « aïoli » provençal était au menu de ce repas qui était également l'occasion d'une rencontre intergénérationnelle. En effet, les « mamies » du CLAS ont pu, lors de la préparation de la « divine pommade » transmettre leurs secrets de fabrication aux enfants du JIS.
Jean-Claude ANDRIEU, Président du CLAS, tient à remercier tous les partenaires qui ont permis la réussite de ce repas : les services municipaux, le Crédit Agricole, l'équipe de la Tapenade, le producteur « Les Roses d'Arlequin » et ABC Anim.

## Zoom sur... l'association « voiture and co »

« Voiture and co » est une association de type loi 1901 dont l'objectif est de développer de nouvelles pratiques de mobilité durables, responsables et solidaires.

Dans le cadre d'un partenariat mis en place avec la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée, l'association propose un dispositif d'aides à la mobilité en faveur des personnes ayant un projet professionnel ou exerçant une activité, et rencontrant des difficultés. Ce dispositif, intitulé « Bougez vers l'emploi » s'adresse aux résidents de la Communauté d'Agglomération de TPM. Les personnes pour lesquelles les difficultés de mobilité représentent une entrave à la réalisation de leur projet professionnel peuvent se rendre : au JIS, à la Mission Locale, au Pôle Emploi, au CCAS. Chacune de ces structures référentes est habilitée à les adresser à la plateforme « Bougez vers l'Emploi » compétente localement. Pour La Crau, les personnes concernées relèvent de l'antenne de Hyères.

Elles sont reçues par un conseiller en mobilité qui leur propose un accompagnement personnalisé et des solutions adaptées à leurs besoins, selon les situations :

- une aide à la conception de lettres et de CV,
- une formation « mobilité » visant à faciliter les déplacements : savoir lire une carte de bus ou de train, bases de la sécurité routière…,
- une location de véhicules (vélos, scooter, voitures) à tarif social,
- un service d'accompagnement dans les transports en commun,
- un service de covoiturage,
- un service de transport micro-collectif en minibus à partir d'1€ le trajet.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Service Social de la Mairie, de même que le JIS, la Mission Locale ou le Pôle Emploi.

**Vous pouvez également contacter l'association « voiture and co » : Centre Olbia - Espace Entreprise Emploi Rue du Soldat Bellon - 83400 HYERES Tél. : 04.94.66.84.07**

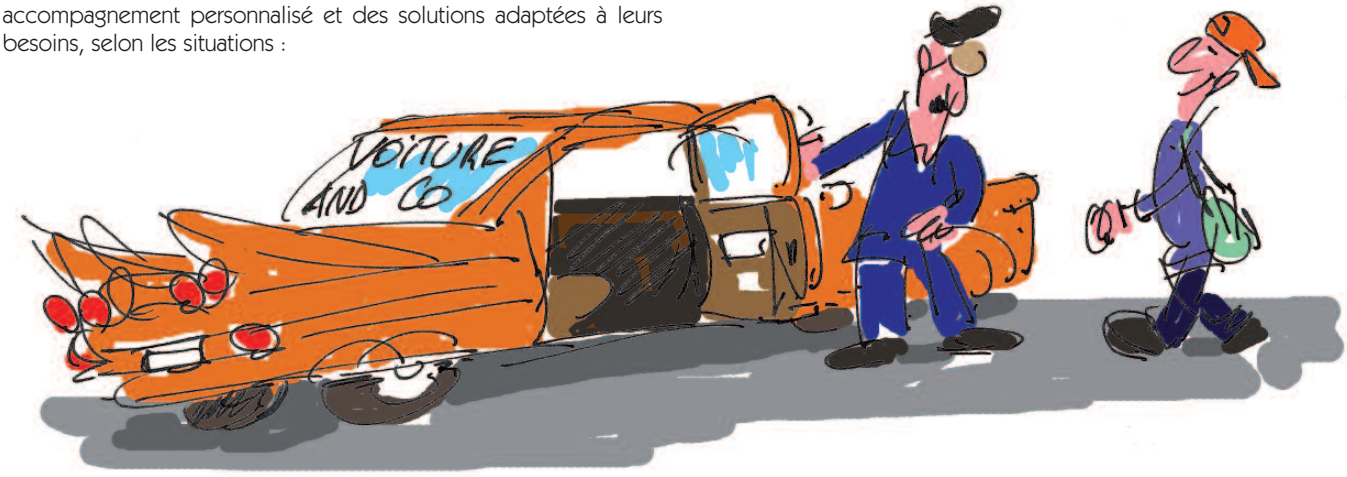


## À noter...

### Les permanences de la Croix Rouge et de l'association France Alzheimer Var

Les permanences de la Croix Rouge et de l'association France Alzheimer Var seront suspendues pendant l'été. Elles reprendront dès le mois de septembre aux jours, horaires et lieux habituels :

- Pour la Croix Rouge : le 1er mercredi du mois, de 9h30 à 11h30 à l'Espace Culturel Jean-Paul Maurric
- Pour France Alzheimer Var : le 2ème mardi du mois, de 9h30 à 12h

Concernant France Alzheimer Var, des bénévoles tiendront toutefois une permanence durant l'été, dans les locaux de l'association à Toulon, tous les jeudis de 14h à 18h, sur rendez-vous.

**Pour rappel, voici les coordonnées de l'association :**
**Le Palais de la Méditerranée Bt B La Rode - 36, avenue Henri Poincaré - Toulon.**
**Tél. : 04.94.09.30.30**

***Jean-Pierre EMERIC***
*Adjoint au Maire délégué*
*à l'Urbanisme*
*et à l'Agriculture*

***Le mois dernier, nous avions évoqué l'annulation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de La Crau, par décision du Tribunal administratif de Toulon du 7 mai 2010, faisant suite à une bataille juridique avec huit associations. Du fait de cette annulation, l'ancien Plan d'Occupation des Sols (POS) redevient le document d'urbanisme en vigueur à la place du PLU. Ceci a pour conséquence la plus préjudiciable d'entraîner l'impossibilité de délivrer certaines autorisations auparavant conformes au PLU mais désormais non conformes au POS. Ce retour peut créer de véritables drames humains : terrains redevenus inconstructibles, ventes annulées, travaux impossibles… Chaque semaine, je reçois des craurois qui me confient leur détresse, notamment financière, suite à cette annulation. Des familles entières voient le projet de toute une vie se briser. Durant ces trois ans de procédure fastidieuse et en période de récession économique frappant de plein fouet les ménages, ces associations ont-elles pensé aux conséquences de leurs actes ? En tout état de cause, la commune a réagi immédiatement et mis en place un calendrier comprenant les différentes étapes qui nous amèneront à un nouveau PLU d'ici deux ans.***

### Le PLU annulé. Par qui ? Pourquoi ?

Pour rappel, le PLU a été annulé par le tribunal administratif de Toulon. Huit associations l'avaient en effet attaqué, principalement en ce qui concerne le classement en zone « à urbaniser » d'une partie du secteur de l'Estagnol à La Moutonne, concernée par une Zone Nationale d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF). **Le Tribunal administratif avait la possibilité d'annuler partiellement le PLU mais contre toute attente, a choisi l'annulation totale.**

### Conséquences de l'annulation

• **Le Plan d'Occupation des Sols (POS) redevient le document d'urbanisme en vigueur et remplace le PLU.** Le POS s'applique à nouveau depuis le 10 mai 2010, date de la notification de la décision du tribunal. Il s'agit d'un document ancien, qui n'est plus forcément adapté aux besoins de la Commune. Il doit être modifié.

• **La zone de l'Estagnol « à urbaniser » figurant dans le PLU redevient zone « à urbaniser » dans le POS.** En effet, dans le PLU ou dans le POS, le classement de l'Estagnol est identique. **Cette annulation n'a donc que peu d'intérêt, d'autant que la Commune, après la réalisation d'une étude environnementale, s'était officiellement engagée depuis 2008 devant le Préfet à ne pas urbaniser la ZNIEFF de l'Estagnol.** La Commune avait en outre soumis au Conseil Municipal du 11 février 2010 une délibération entérinant le classement de cette zone en zone naturelle (délibération devenue sans objet suite à la chute du PLU).

### La Commune ne fera pas appel

La Ville ne relèvera pas appel. Un recours serait absurde. Il n'est pas suspensif et les délais de recours sont extrêmement longs (3 à 4 ans). Nous avons choisi de lancer la procédure d'élaboration d'un nouveau PLU, procédure qui devrait durer deux ans.

### Une révision générale annoncée

**Conformément au programme de mandat de l'équipe municipale, la délibération du 3 juin 2010 soumise au Conseil Municipal entérine la procédure de mise en révision générale du POS.** Il s'agit d'élaborer un nouveau PLU dans un délai de deux ans. Une consultation a déjà été lancée par la Commune pour le choix d'un bureau d'urbaniste chargé d'assister la Commune dans cette tâche. A présent, la concertation est lancée : un registre de concertation est à votre disposition en Mairie afin que vous puissiez, dés maintenant consigner vos observations.

En attendant le futur PLU, le « vieux » POS fait peau neuve
Trois modifications du POS sont envisagées :

✔ La première a pour objectif l'évolution du règlement d'urbanisme et des plans de zonage, assez anciens et inadaptés aux dernières réformes du code de l'urbanisme. **Certaines règles seront calquées sur le PLU annulé notamment pour ce qui concerne les travaux courants (piscines, clôtures, abris….)**

✔ La seconde concerne l'ouverture à l'urbanisation du secteur des Maunières (zone NA du POS) qui était envisagée depuis l'année dernière.

Ces deux modifications feront l'objet d'une enquête publique au mois de juillet 2010 (voir ci-contre). Vous pourrez être reçu par le Commissaire enquêteur durant ses permanences si vous le souhaitez.

✔ La troisième modification (sous forme de révision simplifiée) concerne l'ouverture à l'urbanisation du secteur du Patrimoine (zone NA au POS) qui est également en discussion depuis l'année dernière. L'enquête publique sera déclenchée plus tardivement, avant la fin de l'année. Dans l'attente, un registre de concertation est également à votre disposition afin que vous puissiez consigner vos observations.

## CALENDRIER MIS EN PLACE PAR LA COMMUNE

### JUILLET 2010

**Enquête publique sur la modification du POS n°1**
Cette modification a pour objet l'évolution réglementaire du POS et les zonages des zones urbaines. Cette enquête est sans rapport avec l'élaboration du PLU : les demandes de déclassement de terrains non constructibles ne sont pas recevables.

**Enquête publique sur la modification du POS n°2 (Les Maunières)**
Cette modification a pour objet le secteur des Maunières uniquement.

En parallèle, deux registres de concertation seront mis à votre disposition : l'un pour l'ouverture à l'urbanisation du secteur du Patrimoine (l'enquête publique aura lieu plus tard dans l'année) et l'autre pour la révision générale (qui vient tous juste de démarrer).

### AOUT 2010

Les enquêtes sur la modification du POS n°1 et 2 seront terminées. Le rapport du commissaire enquêteur sera disponible en septembre. Les registres de concertation (l'un pour l'ouverture à l'urbanisation du secteur du Patrimoine et l'autre pour la révision générale) restent disponibles.

### PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Les enquêtes publiques sur les deux modifications du POS démarrent le 1er juillet et se terminent le 30 juillet. Un même commissaire enquêteur a été désigné. Il vous recevra en Mairie de La Crau (salle des mariages au RDC) lors des permanences suivantes :

- Jeudi 1er juillet 2010 - de 9h00 à 12h00
- Mercredi 7 juillet 2010 - de 9h00 à 12h00
- Lundi 12 juillet 2010 - de 14h00 à 17h00
- Mardi 20 juillet 2010 - de 9h00 à 12h00
- Vendredi 30 juillet 2010 - de 14h00 à 17h00

## Liste des associations qui ont attaqué le PLU

La SOCIETE NATIONALE DE PROTECTION DE LA NATURE (SNPN), dont le siège social est 9, rue Cels 75014 Paris, représentée par son correspondant local, Monsieur Thomas Hermans, dûment mandaté à cet effet par le Président, Professeur Jean Untermaier.

L'UNION DEPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE LA VIE, DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT (UDVN 83), dont le siège social est La Cigale, impasse de la Cigale, 83820 le Rayol-Canadel, représentée par sa Présidente, Madame Nicole Tronche, et le Vice-président concerné, Monsieur Ramon Lopez, l'un et l'autre pouvant agir, ensemble ou séparément, suivant leurs disponibilités.

L'ASSOCIATION DE DEFENSE DU PLAN DE LA GARDE (ADPLG), dont le siège social est 1647, Chemin de Barbaroux 83130 La Garde, représentée par sa Présidente, Madame Christiane Granchamp, dûment mandatée par le conseil d'administration.

L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES RIVERAINS DE L'EYGOUTIER ET SES AFFLUENTS (AIRE), dont le siège social est 44, boulevard E. V. Pont 83130 La Garde, représentée par son Président, Monsieur Philippe Roederer, dûment mandaté par le conseil d'administration.

Le COMITE D'INTERET COMMUN DES RIVERAINS DU GAPEAU ET DE SES AFFLUENTS (CIC Gapeau) désormais nommé VIE de l'Eau, dont le siège social est Hôtel de Ville 83210 Solliès-Toucas, représenté par sa Présidente, Madame Josette Fays, dûment mandatée par le conseil d'administration.

L'ASSOCIATION REPTIL'VAR, dont le siège social est Les Armaris II, bât B, 641, rue Ste Claire-Deville, 83100 TOULON, représentée par son Président Monsieur Joël Gauthier.

Le COLLECTIF DE DEFENSE DES TERRES FERTILES, dont le siège social est Place des trois moulins, 83170 Brignoles, représenté par son Président Monsieur Jean-Claude Alberigo, dûment mandaté par le conseil d'administration.

La LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX Région PACA, dont le siège social est Villa La Paix, Rond-Point de Beauregard, 83400 Hyères, représentée par son Président Monsieur Alain Moussu, dûment mandaté par le conseil d'administration.

**Max ESPENON**
*Centre Technique Municipal*
*Gestion des Etablissements Recevant du Public*
*Travaux d'entretien du patrimoine et parc d'outillage*
*Risques naturels, plan de sauvegarde, réserves de sécurité civile, débrouissaillement*

***Malheureusement, de manière redondante, la saison estivale est marquée par les feux de forêts aux conséquences parfois dramatiques. Aussi, je ne souhaite pas faire l'économie de vous rappeler les obligations légales qui s'imposent aux particuliers en matière de débroussaillement et les sanctions encourues.***

# **Opérations de débroussaillement** à La Crau

La Commune a récemment fait procéder à de nombreuses opérations de débroussaillement sur l'ensemble de son territoire. Ont été concernés tous les chemins communaux, de même que les secteurs suivants :

- les rives du Gapeau, dans le cadre notamment de l'entretien de la ripisylve,
- le chemin de la source de l'Eygoutier,
- la Haute Durande,
- l'Eolienne,
- Mont Redon (accès au bassin),
- la piste DFCI du Fenouillet qui a également été entièrement remise en état par les services techniques municipaux.

.

Ces travaux de débroussaillement ont été réalisés dans le cadre de chantiers d'insertion en partenariat avec les associations VIE et ACEP

## **Le débroussaillement,** une obligation légale et un devoir…

Selon les termes de l'article L321-5-3 du Code Forestier, le débroussaillement consiste à diminuer l'intensité et à limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux, d'une part, en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal et, d'autre part, en procédant à l'élagage des sujets maintenus ainsi qu'à l'élimination de rémanents de coupes. Il s'agit donc de couper les plantes herbacées, les arbustes, d'élaguer les branches basses et d'éliminer les végétaux ainsi coupés (broyage, déchetterie, etc.)

### Débroussailler pour se protéger

**Le débroussaillement autour des bâtiments a pour objectif de limiter la propagation du feu, de diminuer son intensité et de faciliter la lutte :**

- en créant une zone moins conductrice entre la forêt et les habitations,
- en favorisant la discontinuité entre les arbres, et entre le sous-bois et le branchage des arbres,
- en facilitant la circulation des véhicules de sapeurs-pompiers non seulement sur les pistes d'accès, mais aussi entre les habitations et la forêt.

### Qui est concerné et comment débroussailler ?

Le débroussaillement incombe à celui qui créé le risque : le propriétaire ou son ayant droit, ou le locataire non saisonnier des constructions, terrains ou installations situés à moins de 200 m de la forêt. Il est obligatoire dans un rayon de 50 m minimum autour des constructions et sur une bande de 10 m de profondeur de part et d'autre des voies d'accès. Il doit être réalisé de façon continue sans tenir compte des limites de propriété.

### Les sanctions

**Le non respect de l'obligation de débroussaillement peut entraîner les sanctions suivantes :**

- une amende pouvant aller de135 à 1500 €,
- une franchise supplémentaire d'assurance pouvant atteindre 5000 € en cas de sinistre.

Des sanctions civiles peuvent aussi être envisagées si un incendie atteignant votre propriété s'est propagé aux propriétés voisines alors que votre terrain n'était pas débroussaillé.

**Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site internet de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Var : www.ddaf.cdig-83.org**

***En matière de sécurité incendie, plusieurs partenaires sont mobilisés afin d'éviter des drames écologiques, matériels, ou pire humains. A ce titre, nous comptons les services préfectoraux, le Service Départemental d'Incendie et de Secours, la Police Municipale, l'Office National des Forêts, et également le Comité Communal des Feux de Forêt.***

***Raymond CORPORANDY***
*Conseiller Municipal délégué au Comité Communal des Feux de Forêt*

# **Comité Communal des Feux de Forêt :** des bénévoles au service de nos forêts

Le Comité Communal des Feux de Forêt (CCFF) réunit, sous l'autorité du Maire, les bénévoles d'une commune unis par l'intérêt qu'ils portent à la protection de la forêt, de leur ville, de sa population et de son environnement.
A La Crau, le CCFF compte environ 60 bénévoles. Du 1er juillet au 5 septembre, ils seront tous à pied d'œuvre pour surveiller les massifs forestiers se trouvant sur le territoire de la commune. Ainsi, durant cette période où le risque incendie est le plus élevé, ils patrouilleront 7 jours sur 7, de 12h à 19h, sur toutes les zones boisées.

### Les missions du CCFF

Parmi les nombreuses missions du CCFF, la prévention demeure l'axe essentiel. Il s'agit en effet d'empêcher l'éclosion et la propagation d'incendies par diverses actions :

➜ **sur le milieu forestier :**
- ✔ surveillance des sites par des patrouilles et des vigies
- ✔ suggestions d'aménagements forestiers (chemins, points d'eau, etc.)
- ✔ intervention sur des feux naissants (la patrouille CCFF est équipée pour procéder en urgence à des interventions sur des débuts d'incendie, en attendant le renfort des pompiers).
- ✔ guidage et ravitaillement des secours en cas de sinistre sur la commune.

Raymond Corporandy, Conseiller Municipal Délégué, entouré à gauche de Gérard Ulmer et à droite de Gérard Mousquet, chauffeurs de la patrouille d'été

➜ **sur le comportement humain :**
- ✔ développer et entretenir auprès de la population résidente et estivale la connaissance et le respect de la forêt
- ✔ informer et responsabiliser la population par rapport aux risques d'incendies

## **Rappel de la réglementation** sur l'emploi du feu

Depuis le 1er juin, et ce jusqu'au 30 septembre, l'emploi du feu est réglementé.
De manière générale, **il est interdit de fumer et de jeter des objets en ignition** (de type cigarettes encore allumées) **à l'intérieur et à moins de 200m des bois et forêts ainsi que sur les voies traversant ces espaces.**
Par ailleurs, **il est interdit de brûler des végétaux coupés ou sur pieds et de faire du feu à l'intérieur de ces mêmes espaces** (les feux de cuisson sont possibles après autorisation du Maire).
**Si vous habitez à plus de 200 m de la forêt, préalablement à tout usage du feu, vous devez obtenir une autorisation de brûler.** Les imprimés sont disponibles en Mairie (Service Etat Civil) et en Mairie Annexe de La Moutonne.

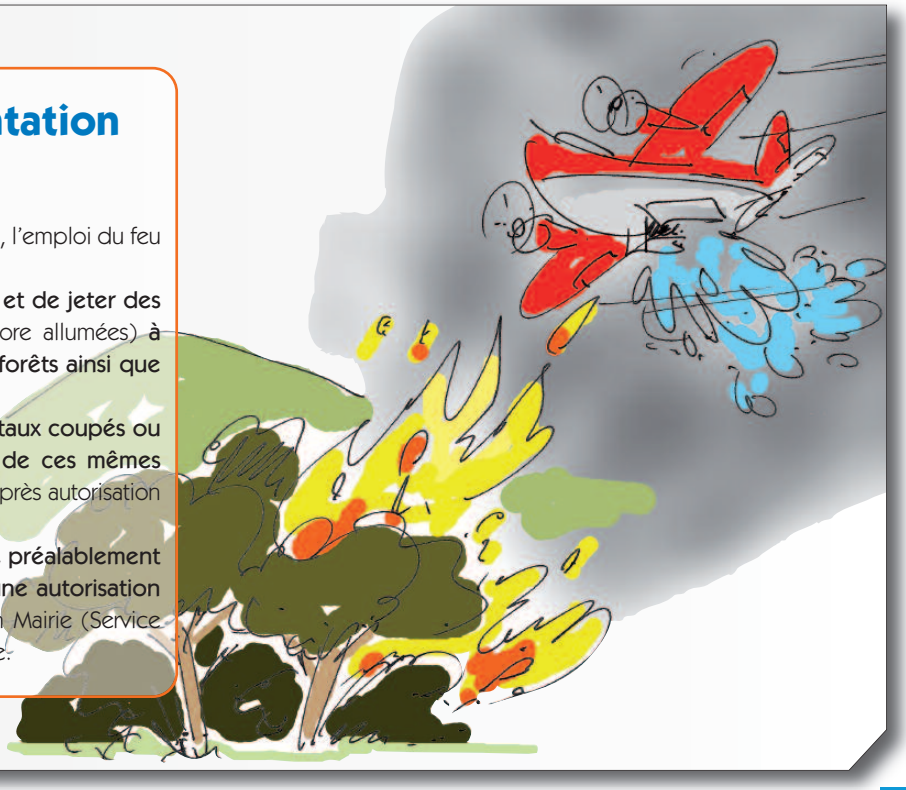

**Gérard SIMON**
*Conseiller Municipal délégué aux Travaux neufs, Voirie, Mobilier urbain, Eclairage public, Réseaux d'eau, Cimetière*
*Président du Syndicat de l'Est*

***Les collectivités locales ont la lourde responsabilité de garantir en toutes circonstances l'alimentation en eau de qualité à destination de ses administrés. A cette obligation, s'ajoute la problématique environnementale de cette gestion de l'eau. La Convention signée récemment entre le Syndicat de l'Est et la Société du Canal de Provence permettra notamment d'éviter le prélèvement de cours d'eau.***

## **Alimentation en eau :** signature d'une convention entre le Syndicat de l'Est et la Société du Canal de Provence

Rappelons que le Syndicat d'Alimentation en Eau des Communes de l'Est de Toulon, présidé par Gérard SIMON, a pour vocation l'alimentation en eau potable de ses huit communes membres : La Crau, Pierrefeu-du-Var, Collobrières, La Londe-les-Maures, Bormes-les-Mimosas, Le Lavandou, Hyères et Carqueiranne, les communes conservant toutefois la maîtrise de la distribution de l'eau aux usagers.
Suite aux travaux engagés par ce syndicat intercommunal afin de renforcer la sécurité d'approvisionnement en eau (voir notre mensuel du mois de Mai) et notamment la création d'une conduite d'eau à La Crau, au Quartier de La Grassette permettant un approvisionnement en eau des villes de La Crau et Carqueiranne et des quartiers ouest de la ville de Hyères par une double source d'approvisionnement (barrage de Carcès et Canal de Provence), une convention a été signée entre le Syndicat de l'Est et la Société du Canal de Provence afin de fixer les modalités d'achat de l'eau à cette dernière. Car, désormais, le Canal de Provence représentera la principale ressource en eau du Syndicat, ce qui marque une profonde modification de la stratégie d'achat d'eau menée jusqu'alors. En effet, l'eau provenait auparavant principalement du barrage de Carcès (9,6 millions de m3 / an) et l'eau achetée au Canal de Provence ne représentait qu'une solution de secours. Mais avec la signature de cette convention, la tendance sera donc inversée et le volume annuel de pompage dans le barrage de Carcès ne s'élèvera plus qu'à 2,8 millions de m3, préservant ainsi l'alimentation des cours d'eau environnants, tels que l'Argens et le Caramy.
Enfin, les conséquences pour l'usager seront tout autant positives. L'eau prélevée dans le Canal de Provence sera de meilleure qualité que celle de Carcès particulièrement en termes de dureté : on passera de 35° de dureté à une eau plus douce mesurée à 13° de dureté en moyenne, ce qui permet d'éviter le recours à un adoucisseur. Du point de vue des tarifs, ceux-ci relèvent de la compétence des communes et demeureront inchangés, suite à la signature de cette convention.

## **Les élèves craurois** visitent l'usine de traitement d'eau de Carnoules

Deux classes de grande section de l'école maternelle Jean Moulin ont visité l'usine de traitement d'eau de Carnoules, gérée par le Syndicat de l'Est. Ils ont été reçus par Gérard SIMON, Conseiller Municipal et Président du Syndicat. Outre des explications sur le fonctionnement des installations, ils ont pu être sensibilisés à l'importance de la préservation de l'eau à travers divers ateliers et expériences.

# Le point sur... La qualité de l'eau distribuée à La Crau

L'eau dite « du robinet » est l'un des produits alimentaires les plus réglementés et contrôlés en France. Concernant notre commune, ces contrôles sont réalisés par les services de l'Etat, l'antenne locale de l'Agence Régionale de Santé en l'occurrence, de même que par la société qui a en charge la gestion de sa distribution, à savoir VEOLIA EAU.

Des limites et des références de qualité ont été fixées par le décret du 11 janvier 2007 sur la base de la directive européenne du 3 novembre 1998 relative à l'eau de boisson. 59 paramètres physico-chimiques, microbiologiques, toxiques et radioactifs sont ainsi analysés quotidiennement.

## Quels sont les paramètres contrôlés ?

Les contrôles portent soit sur des paramètres soumis à une référence de qualité, soit sur des paramètres soumis à une limite de qualité.

✔ **Les valeurs de référence correspondent à :**

- des valeurs de confort permettant d'avancer que l'eau est « agréable à boire, inodore et équilibrée en sels minéraux » (exemple : saveur, couleur, teneur en fer, en sodium…)
- des valeurs indicatives du bon fonctionnement des installations de traitement d'eau (exemple : turbidité, teneur en aluminium, en chlorures…).

✔ **Les paramètres soumis à des valeurs de référence ne représentent pas de risque sanitaire particulier.** En revanche, ils doivent conduire l'exploitant de la station de potabilisation de l'eau à réagir en cas de dépassement par des moyens tels que le changement de réactif, la modification des taux de traitement, la fréquence de lavage des filtres.

✔ **Les valeurs limites** sont définies, sur la base de notions de risques sanitaires et toxicologiques bien établies (teneur en nitrates, pesticides, bromates, fluorures…) par l'Organisation Mondiale de Santé et les autorités responsables de la santé publique. Ces normes ont été fixées sur la base d'études toxicologiques et sanitaires, pour un individu de 70kg qui consommerait 2 litres d'eau par jour pendant toute sa vie. Les valeurs ont été établies en prenant en compte les différentes sources d'exposition de l'homme à ces produits (aliments, emballages, air atmosphérique) et en utilisant des coefficients de sécurité conséquents. Aussi, tout dépassement de cette valeur limite ne présente aucun risque immédiat pour le consommateur, dans la mesure où ce dépassement est de faible ampleur et non récurrent.

## Les relevés effectués à La Crau

Les tableaux ci-dessous récapitulent les résultats des analyses effectuées sur des échantillons d'eau prélevée sur le réseau de distribution de la commune en 2009. Ils confirment l'excellente qualité de l'eau distribuée aux usagers.

✔ **Paramètres soumis à une référence de qualité**

| PARAMÈTRE | UNITÉ | NORME | MINIMUM | MOYENNE | MAXIMUM | % DE CONFORMITÉ |
|---|---|---|---|---|---|---|
| DURETÉ | °F | AUCUNE | 37,4 | 39,9 | 44,6 | / |
| PH | UNITÉ PH | 6,5 – 9 | 7,05 | 7,6 | 8,1 | 100% |
| ALUMINIUM | MG/L | 200 | 23 | 54 | 102 | 100% |
| FER | MG/L | 200 | 0 | 9 | 42 | 100% |
| CHLORURES | MG/L | 250 | 16,3 | 22,4 | 29,1 | 100% |
| SODIUM | MG/L | 200 | 7,3 | 10,2 | 13,8 | 100% |

✔ **Paramètres soumis à une limite de qualité**

| PARAMÈTRE | UNITÉ | NORME | MINIMUM | MOYENNE | MAXIMUM | % DE CONFORMITÉ |
|---|---|---|---|---|---|---|
| FLUORURES | MG/L | 1500 | 130 | 150 | 160 | 100% |
| NITRATES* | MG/L | 50 | 3,3 | 29 | 68,2 | 97% |
| PESTICIDES TOTAUX | MG/L | 0,5 | 0 | 0 | 0 | 100% |
| ESCHERICHIA COLI | U/100ML | 0 | 0 | 0 | 0 | 100% |
| ENTÉROCOQUES FÉCAUX | MG/L | 0 | 0 | 0 | 0 | 100% |

** un événement de dépassement de nitrates sur l'eau distribuée a été constaté en février 2009. La dilution insuffisante de l'eau du forage des Arquets par l'eau du Syndicat de l'Est est due à une défaillance de France Telecom.*

En conclusion, l'eau distribuée à La Crau peut donc continuer à être consommée sans modération, y compris par les femmes enceintes et les nourrissons. Pour ces derniers cependant, il convient de veiller à ce que la canalisation de distribution située à l'intérieur de l'habitation, ainsi que les branchements, ne soient pas en plomb, auquel cas une purge de l'eau contenue dans la canalisation intérieure est vivement recommandée avant consommation.

Si vous souhaitez plus d'informations, vous pouvez consulter les résultats d'analyses d'eau sur le site internet de VEOLIA EAU : **http://www.eau-services.com/**

# **La section tricot** du CCSC

Créée en 2008, la section tricot du Cercle Culturel Social Craurois compte aujourd'hui 23 adhérents. Si vous voulez reprendre les aiguilles ou simplement apprendre les astuces du tricot, n'hésitez pas à rejoindre cette jeune section. Vous serez accueillis dans une ambiance sympathique et conviviale, tous les mardis de 14h à 17h.

**Pour plus de renseignements,** vous pouvez contacter Jeanne CLAIN au 06.88.15.57.90

## Espace d'expression

**Opposition indépendante**

Sophie MOUSSAOUI n'a pas transmis d'article ce mois-ci.

**CAP SUR L'AVENIR**

Jean-Pierre SABATHE n'a pas transmis d'article ce mois-ci.

**LA CRAU - CAP SUR L'AVENIR**
Groupe d'opposition

**OUBLI VOLONTAIRE ou METHODE POLITIQUE**

En ne présentant que trois événements significatifs parmi les plus récents par manque d'espace, nous voyons que notre maire semble être atteint du syndrome de l'OUBLI, ou d'une mémoire politique sélective.

1°) Annulation du P.L.U par le Tribunal administratif, le maire déclare : « *Cette décision n'est pas une surprise. Il a été élaboré par la municipalité précédente* ». (Chouette, ce n'est pas de ma faute) Mais il OUBLIE ses déclarations à Var Matin du 14 décembre 2007 peu avant les élections municipales : (sic) « *J'ai collaboré à la préparation de nombreux dossiers communaux… J'ai pris par exemple une grande part à l'élaboration du PLU* » Donc responsable mais pas coupable, même pas au moins d'une partie des fautes reprochées ayant entrainé l'annulation du PLU par les juges administratifs. **OUBLI.**

2°) Durant une réunion publique, le maire livre en pâture les noms des personnes ayant osé faire un recours, qui n'est que gracieux, contre le permis de construire qu'il a accordé à un promoteur pour la réalisation d'un projet immobilier de La Moutonne. Il **OUBLIE** de dire que la voie du recours est une action légalement autorisée par l'article R 600-2 du Code de l'urbanisme, que cette possibilité est offerte à tous les citoyens ayant intérêt à agir, et qu'en aucun cas, il n'a le droit, en sa qualité d'officier de police judiciaire, d'exercer des pressions inconséquentes sur ses administrés. **OUBLI.**

3°) Dans son édito du mensuel de juin, le maire qualifie son budget primitif d'acte de prévision à ne pas (se) confondre avec le compte administratif. Il **OUBLIE** que l'art L. 1612-4 du code général des collectivités territoriales impose une évaluation sincère et réelle des recettes comme des dépenses. Or ce budget présente en 2010 une hausse toujours inexpliquée de 42,74 % des impôts et des taxes. En conseil municipal du 3 juin, le Maire s'est étonné de ce chiffre qui est pourtant le sien. **OUBLI.**

Voilà quelques exemples, mais il y en aurait d'autres, notamment l'**OUBLI** d'appliquer la Loi de 2002 concernant les droits de l'opposition (local en mairie). L'**OUBLI.** que sa fonction de premier magistrat communal est de faire respecter la loi en montrant lui-même l'exemple dans son application, etc.

Mais de cette méthode, nous aurons l'occasion d'en reparler. **NOUS, NOUS N'OUBLIERONS PAS.**

**Les élus d'opposition de droite :** Albert **Roche** Valérie **Hubaut** Jean-Pierre **Trouboul** Christiane **Cahaigne**

**ENSEMBLE POUR LA CRAU**
***Opposition municipale de gauche***

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de La Crau a succédé en septembre 2007 au Plan d'Occupation des Sols (POS) de février 2000. Il vient d'être annulé par le Tribunal Administratif (TA) de Toulon. Retour à la case POS !

Sept associations de défense de l'environnement s'étaient regroupées pour dénoncer des atteintes graves et durables à des espaces naturels fragiles: terres agricoles, zones riches en faune et en flore… Il s'agissait principalement de la partie protégée (ZNIEFF) de l'Estagnol à La Moutonne, mais aussi du Fenouillet. En 2007, nous nous étions prononcés contre les dispositions annulées, et nous avions fait des remarques sur d'autres dispositions (zone naturelle du Collet-Long…). Et maintenant ?

En attendant un nouveau PLU, le POS va être modifié pour avancer sur des dispositions règlementaires et techniques. Le Maire précise que les permis autorisés avant la décision d'annulation (le 7 mai) restent valables. Ouf, doivent se dire les défenseurs du projet « Accrobranches », à nouveau en zone naturelle inconstructible ! Le permis de construire a été accordé par le maire le 5 mai. Quelle chance !

Des communes voisines, après étude comparative avec la gestion en Régie (étude qui nous avait été refusée en 2008), viennent d'obtenir la baisse du prix au $m^3$ du service de l'eau potable. La Valette et Brignoles de 10%, Toulon de 5% à 20% selon la quantité consommée, Solliès-Ville de 40%, et Solliès-Pont de 59% ! Quels profits colossaux pour les entreprises délégataires pour pouvoir baisser leurs tarifs de façon aussi importante ! Que penser alors des contrats signés précédemment ? En 2008, nos « négociateurs » Craurois s'étaient félicités d'avoir obtenu une baisse de 2% et avaient signé pour 12 ans !

Cette fois, que ce soit TPM ou CCVG, ils font tous mieux que nous… Pourquoi ?

Vos élus : Jean **Codomier**, Maguy **Fache**, Pascal **Comby**

# Le point sur ... les travaux de requalification du centre ville

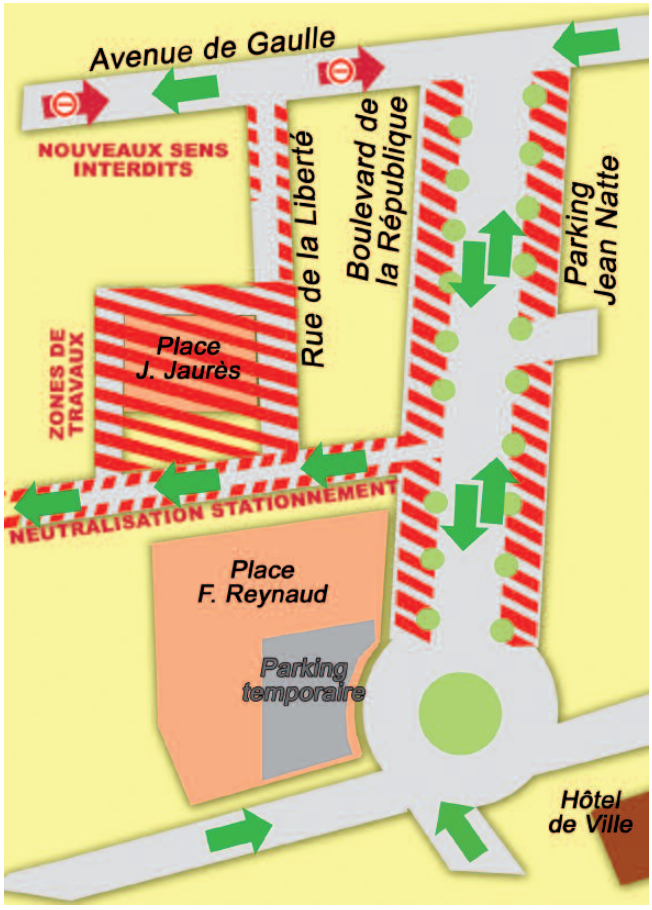


Les travaux relatifs au renouvellement des réseaux dans la Rue Aspirant François Philippe sont terminés et la voie pourra être de nouveau ouverte à la circulation dès le début du mois de juillet. La circulation des véhicules demeurera cependant interdite autour de la Place Jean Jaurès, sauf aux riverains.
Au cours de ce mois juillet, l'essentiel des travaux se concentrera sur le Boulevard de la République, avec la création des trottoirs de part et d'autre de la voie. Néanmoins, aucune restriction de la circulation n'est prévue par rapport à cette opération.
Il est enfin à noter que les travaux seront suspendus durant le mois d'août et qu'ils reprendront dès le mois de septembre.

## Chemin des Genévriers : fin de chantier

La dernière tranche des travaux concernant le Chemin des Genévriers est achevée. Rappelons que ces travaux ont consisté en la création du réseau d'eau potable, la réfection du pluvial, l'enfouissement des réseaux aériens, la pose d'enrobés et de mobilier urbain.

Le Maire et les riverains du Chemin des Genévriers autour d'un apéritif marquant la fin de chantier

## OPÉRATION PROPRETÉ

**La dernière opération propreté a eu lieu le mercredi 16 juin au Quartier des Pourpres.**
**Ces opérations sont suspendues durant l'été et reprendront dès le mois de septembre, toujours selon le principe d'une intervention « coup de poing » mensuelle.**

# Infos La Crau

## LES SORTIES DU MOIS USC CYCLOTOURISME

Départ devant le Bar de la Poste à 7h30.

• **Dim. 4 juillet :** *Sortie club.*
Pierrefeu - Pignans - Flassans - Cabasse - Lac de Carcès - Vins sur Caramy - Brignoles Camps La Source - Forcalqueiret - Rocbaron Cuers - Les Daix - La Crau : **105 km.**

• **Dim. 11 juillet :** *Sortie club.*
Cuers - Gonfaron - Col des Fourches Collobrières - Pierrefeu - La Crau : **85km.**

• **Merc. 14 juillet :** *Sortie club. Circuit au choix des présents.*

• **Dim. 18 juillet :** *Sortie club.*
Belgentier - Signes - Le Camp - Le Beausset Le Broussan - Le col de Garde - Dardennes La Valette - La Crau : **95km.**

• **Dim. 25 juillet :** *Concentration Bessoise (Union Cyclotouriste Bessoise).*
Pierrefeu - Gonfaron - Besse (pointage Salle polyvalente) - Ste Anastasie - Rocbaron Cuers - La Crau : **90 km.**

• **Dim. 1er août :** *Sortie club.* Départ de La Crau à 7h ou de Méounes à 8h00 (rendez-vous à Méounes devant l'église).
Méounes - Mazaugues - Les Glacières - Rougiers - Mazaugues - Néoules - Méounes : **72km** - (La Crau : **108 km**).

• **Dim. 8 août :** *Sortie club.*
Cuers - Rocbaron - Forcalqueiret - Besse Flassans - Pignans - Cuers - La Crau : **90 km.**

• **Dim. 15 août :** *Concentration Souvenir Louis Bacci (Vélo Sport Cyclo Hyérois).*
La Portanière - Le col de Babaou - Bormes La Londe - Les Borrels (pointage au Domaine des 3 chênes) - La Crau : **85 km.**

• **Dim. 22 août :** *Sortie club.*
La Londe - Le Pas de la Griotte - Le Lavandou Cavalière - Le col du Canadel - Le col de Gratteloup - Les Borrels - La Crau : **100 km.**

• **Jeudi 26 août :** *Concentration au col de Babaou (C.C.Carqueiranne).*
Les Borrels - La Verrerie - Bormes - Col de Caguo-Ven - Col de Babaou (pointage avant 11h) - Le Père Louis - La Portanière - Cuers La Crau : **80 km.**

• **Dim. 29 août :** *Concentration de Puget-Ville (CC. La Cuersoise).*
Solliès-Pont - Méounes - Garéoult Rocbaron - Puget-Ville (pointage Cellier St Sidoine, clôture 11 H00) - La Portanière Col de Gambet - Les Borrels - La Crau : **80 km.**

### Prochaine réunion :

**Vendredi 3 septembre 2010**
**à 18h Gymnase du Fenouillet**
**Local USC Cyclo.**

## PERMANENCES DU PACT-ARIM

**Jeudi 22 juillet 2010**
**Et**
**Jeudi 26 août 2010**
**de 9h30 à 12h**
Rez-de-chaussée
de l'Hôtel de Ville

## SOCIETE DE CHASSE LA GRIVE

La société de chasse La Grive informe ses sociétaires que les permanences pour les validations de permis auront lieu :
• samedi 31 juillet, de 9h à 12h
• samedi 14 août, de 9h à 12h
• samedi 21 août, de 9h à 12h
(ces permanences de juillet et août se tiendront au Bar « Le France »).
• samedi 4 septembre, toute la journée, au Forum des Associations.

## FCPE - ASSEMBLEE GENERALE ET REUNION D'INFORMATION SUR L'ECOLE

La Fédération de Parents d'Elèves de la FCPE organise son assemblée générale ainsi qu'une réunion d'information :

Rendez vous
**mardi 21 septembre 2010**
**à 20h**

**Villa Renaude - 1er étage**
La Crau centre (entre la Caisse d'Epargne et La Poste)

Seront notamment évoquées les questions suivantes :
Qu'est ce que la FCPE ?
Qu'est ce qu'un parent d'élève ?
Les collectivités territoriales et les établissements scolaires sont-ils liés ?
Le poids du cartable est-il une fatalité ?
Les sanitaires sont-ils un problème dans les écoles ?
Mon enfant entre en maternelle…
Mon enfant entre en primaire…
Mon enfant entre en 6°…

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter M. LAURE au 0625170175
fcpe.lacrau@laposte.net

## FERMETURE ESTIVALE DE LA MAIRIE ANNEXE DE LA MOUTONNE

La Mairie Annexe de La Moutonne sera exceptionnellement fermée :

**du lundi 2 août au vendredi 13 août 2010 inclus.**

Les permanences reprendront le lundi 16 août, aux horaires habituels, à savoir du lundi au vendredi, de 8h à 12h, dans le local situé à l'entrée du Stade de l'Estagnol.

## ÉTAT CIVIL

### Naissances

• Juliette SAINTIGNY
• Nelson MATTEUCCI
• Hugo CLAQUIN
• Zoé DE FREITAS
• Lana FINO
• Stella AVANDETTO
• Nicolas SPAETH BEAULIEU
• Eloann SANZEY
• Kaïtleen LEROY
• Aymen BEN MOUN

### Mariages

• Pascal BRUNA et Lejla KORIC
• Jean NESA et Isabel CAMARGO MAGANO
• Gaël AUNE et Frédérique MERLIN
• Marc COLIN et Elena KNYAZEVA

### Décès

• Marcel LEBEGUE
• Franck DAMMAN
• Manuel JOAO
• René MARANO
• Victor TRON
• Jean-Yves CLAQUIN
• Raymond RAIBALDI
• François LECOANET

# LA CRAU, AUTREFOIS...

Dans les pages précédentes, Gérard SIMON aborde le sujet de l'alimentation en eau de notre commune. Emile RIQUIER, Troisième Adjoint de l'équipe municipale de Marius REYNAUD, avait consacré un article au « problème de l'eau » dans le bulletin municipal de 1965 dont nous reproduisons une page. Nous adressons nos remerciements à Georges VERSE, ancien membre du Conseil Municipal, qui nous a prêté ce document.

## ASSAINISSEMENT ET SALUBRITÉ

par M. E. RIQUIER, Adjoint

Devant le développement toujours plus important de notre agglomération, un réseau d'égouts a dû être créé dès 1956. Celui-ci s'étend sans cesse en longueur et en déviation de toutes sortes. Cela nous permet d'assurer le confort et la salubrité si nécessaire par nos temps modernes.

Les ordures ménagères étaient collectées journellement par un camion benne à bascule et entreposées sur les bords Est de notre rivière en un lieu où elles étaient ensuite détruites à la chaux. Mais, dès 1958, notre Municipalité décidait la création d'un four à incinération où toutes les ordures ménagères sont définitivement détruites. Le parcours de ramassage du camion-benne devenant de plus en plus important, au fur et à mesure de l'extension de notre ville, celui-ci a été remplacé, en 1965, par un camion comportant une vaste benne à compresseur, grâce à laquelle, le volume étant comprimé davantage, les fréquences de transport sont diminuées, ce qui permet de ramasser 3 à 4 fois plus d'ordures ménagères dans le même laps de temps. Cette opération est effectuée par M. Louis Arvieu, chauffeur, employé au service municipal de la Voirie depuis de nombreuses années, aidé dans sa tâche par quatre employés municipaux, MM. Henri Alziari, Roger Estienne, Serge Bilisari et Marcel Arvieu.

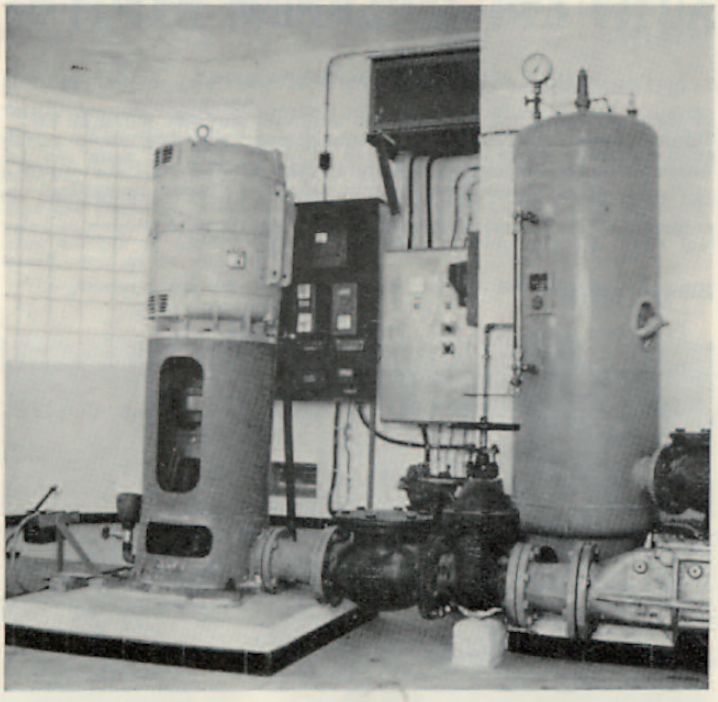

(Photo C. Bourgois)

Station de pompage

(Photo C. Bourgois)

Station de pompage. Au fond, le Mont Fenouillet

## LE PROBLÈME DE L'EAU

par M. E. RIQUIER, Adjoint

C'est certainement le plus important et partant un des plus difficiles à résoudre. Il s'est posé d'une façon impérative dès que notre petite ville a commencé à prendre une extension peut-être lente, mais constante. Car en plus de tous les nouveaux foyers et immeubles à alimenter régulièrement en eau potable, il fallait toujours compter sur l'irrigation de nombreux hectares de cultures maraîchères et florales.

Des études de possibilité en eau de notre sous-sol furent faites par des géologues éminents tel le professeur Gouvernet, dès 1948. Mais quelques années après, le Syndicat Intercommunal dit de « l'Est de Toulon » fut créé et celui-ci répartit entre 12 ou 13 localités, 200 l/s prélevés dans le lac artificiel de Carces.

Malheureusement cette quantité est trop faible en période de sécheresse estivale comme ce fut le cas en cet été 1965. C'est à cause de cela que notre Municipalité a repris les études du sous-sol et à créer une station de pompage, sur notre territoire, en juillet et août de cette année. Nous pensons que les ressources en eau que peut nous procurer cette station de pompage ajoutées à la part que notre commune reçoit de Carces par le Syndicat des Communes de l'Est de Toulon, pourront nous permettre d'alimenter, même en période estivale, nos administrés urbains et ruraux et irriguer en même temps les nombreuses cultures de nos agriculteurs. Toutes ces solutions seraient assez faciles à résoudre si elles ne nécessitaient pas des efforts financiers qui excèdent les possibilités communales.

On ne peut que regretter que l'Etat se désintéresse ainsi d'une question capitale pour le développement de notre belle région, élément important de l'économie française.

## DON DU SANG

*On a tous besoin de vous !*

La collecte du 31 mai dernier à La Crau a permis de recueillir 106 poches de sang et huit nouveaux donneurs ont été recensés.

L'équipe des Donneurs de Sang Bénévoles tient à remercier toutes les personnes qui se sont mobilisées.

La prochaine collecte de sang aura lieu :

**A La Crau**

**• Mardi 27 juillet 2010**

de 15h à 19h30

Espace Culturel Jean-Paul Maurric

Renseignements auprès de Mme PREVE
**04 94 20 54 97**
donneursdesangdelacrau@sfr.fr
http://sites.google.com/site/adsblacrau

## Les bons numéros

| | |
|---|---|
| **Mairie** | **04.94.01.56.80** |
| **Allo Mairie !** | **0 800 00 30 24** |
| Encombrants et déchets verts | **0 800 00 30 24** |
| Télécopie | 04.94.01.56.83 |
| E-mail | mairie@villedelacrau.fr |
| Police Municipale | 04.94.01.56.81 |
| Pompiers | 18 |
| SAMU | 15 |
| Pharmacies de garde | 32.37 |
| Chirurgiens dentistes de garde | 04.98.01.62.63 |
| SOS Médecins | 04.94.14.33.33 |

VETERINAIRES DE GARDE :

**JUILLET**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Dim 4 | VAN HAEVERBEEK | Carqueiranne | **04.94.58.57.42** |
| Dim 11 | VANSTRAZELE | Le Pradets | **04.94.48.20.18** |
| Mer 14 | GUETAT | Hyères | **04.94.65.04.03** |
| Dim 18 | BEILLON | Cuers | **04.94.48.55.54** |
| Dim 25 | BOUDAROUA | Solliès-Pont | **04.94.28.74.74** |

**AOÛT**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Mer 1er | CAVDAR | Hyères | **04.94.48.55.54** |
| Mer 14 | DAVID | La Crau | **04.94.66.05.63** |
| Mer 14 | FENECH | Hyères | **04.94.38.46.00** |
| Mer 14 | GUETAT | Hyères | **04.94.65.04.03** |
| Mer 14 | GROS | Pierrefeu | **04.94.28.22.16** |


**La Crau - Entre ville et village**

Juin 2010
**Dépôt légal :** janvier 1993
**Directeur de Publication :** Christian SIMON
**Rédaction, photos, dessins :** Mairie de La Crau
**Création graphique et impression :**
Imprimerie Marim - 04 98 00 13 00
**Distributeur :** Adrexo - 04 94 30 22 10
Imprimé à 7.000 exemplaires


# Jumelage

### ✔ Les cyclotouristes craurois ont rallié Villeneuve

Les défis sportifs se succèdent. En effet, après le raid pédestre organisé fin avril à destination de Rosà, les cyclotouristes de l'USC Cyclo ont enfourché leur vélo pour se rendre à Villeneuve, notre ville jumelle suisse.

### ✔ Du 9 au 11 juillet, réception d'une délégation officielle de Rosà

Une délégation composée d'une cinquantaine de personnes est attendue du 9 au 11 juillet. Il s'agira en fait de la première rencontre officielle entre Christian SIMON, Maire de La Crau et Manuela LANZARIN, Députée-Maire de Rosà.

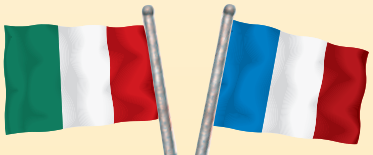

Manuela LANZARIN, Députée-Maire de Rosà et Daniele POGGIANA, Conseiller Municipal et président du Comité de Jumelage Italien.